

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	WWF-RDC
Nom du contact	Bruno PERODEAU
Adresse	14 Av. Sergent Moke. Ngaliema
Téléphone	+243817100629
Fax :	00243 81 261 6169
E-mail :	bperodeau@wwfcarpo.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Appui à l'implication des peuples autochtones (PA) Batwa à l'aménagement et la certification forestière par la prise en compte de leurs intérêts dans les sites pilotes de certification forestière

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association sans but lucratif (Asbl)/Organisation Non Gouvernementale

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
RD Congo	Bandundu	Concessions SODEFOR: Tshié 019/03 Madjoko 021/03 Isongo 032/03

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 01/07 au 30/11/2013
Durée		5 mois
Budget estimé		24.323 €
Financement demandé		21.675 €

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Suite à la réunion tenue entre WWF et ses partenaires en date du 8 janvier 2013, il a été retenu que la participation du Point focal Peuples Autochtones du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) était maintenue dans les activités avec les Peuples autochtones (PA).

De ce fait, une organisation des PA devrait être identifiée pour la réalisation de certaines activités d'accompagnement. Le Point focal PA du MECNT en collaboration de la Cellule de gestion C4CF, était chargé d'identifier les activités à réaliser en faveur d'une meilleure implication des PA dans l'aménagement et la certification forestière des 3 sites pilotes qui feront l'objet des préaudits FSC en septembre 2013 prochain par SmartWood Rainforest Alliance.

L'intervention s'étendra de juillet à novembre 2013 et sa mise en œuvre nécessitera un financement de 26630 euros dont 21675 sont demandés au PPECF et 4955 euros à cofinancer par WWF/SFM.

▪ **L'objectif principal** de cette intervention est d'assurer la prise en compte des intérêts, droits et pratiques traditionnels des PA dans le processus de la gestion durable des sites pilotes se trouvant dans leurs terroirs.

▪ **Plus spécifiquement**, il s'agit de :

- appuyer la participation et la représentation des PA dans les Comités Locaux de Gestion (CLG) et Comités Locaux de Surveillance (CLS) ;
- cartographier les terroirs des PA traditionnellement occupés ;
- recenser les PA dans les sites pilotes de certification ;
- identifier les principaux PFNL utilisés par les PA et leur vulnérabilité par rapport à l'exploitation forestière et la récolte ;
- sensibiliser les peuples autochtones sur l'importance des PFNL, leurs droits spécifiques, l'arrêté 023, la certification forestière et notamment sur le Principe 3 du référentiel FSC gestion forestière et recueillir leur avis.

De façon concrète l'intervention sera mise en œuvre par le Point focal PA du MECNT et de l'ONG UDME (Union des Minorités Ekonda) qui est une structure d'encadrement des PAuts (cf. statuts en appendice 1). C'est ainsi que :

- les Administrateurs des Territoires concernés seront approchés pour intégrer les PA dans les CLG et CLS où ils ne sont pas représentés ;
- des réunions de sensibilisation seront animées par l'équipe de mission et se dérouleront de manière participative avec les exposés sur différentes thématiques et suivis des débats. Un exercice de cartographie des terroirs des Peuples Autochtones sera fait de façon participative. Cette cartographie des terroirs permettra de comprendre la dynamique d'occupation de l'espace forestier par les peuples autochtones qui ne sont pas sédentaires. Par conséquent, une délimitation de leur terroir issu d'un consensus avec les communautés locales, permettra la reconnaissance de leurs droits coutumiers. Ce travail sera valorisé lors du versement par le concessionnaire d'une ristourne aux PA. Laquelle sera fonction de la superficie du terroir villageois des PA ;
- des enquêtes sur l'identification des principaux PFNL et leur utilisation seront menées à travers des focus groupes ou des personnes ressources. Notamment les femmes autochtones et les collecteurs primaires.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

L'appui des PA à leur participation et à leur représentation dans les CLG et CLS là où ils sont créés, fera de plus en plus prévaloir la nécessité de respecter leurs droits dont l'accès aux PFNL d'origine végétale et animale. L'engouement des communautés riveraines pour ces produits s'explique avant tout par leur valeur socioéconomique et sont trop peu valorisés dans des circuits de commercialisation (les marchés sont très éloignés des zones de prélèvement). L'appui du Point Focal PA, de l'UDME et de SODEFOR, tentera d'améliorer la commercialisation des PFNL et par là, les conditions de vie des PA (valorisation et conservation des richesses naturelles de leur environnement par la promotion et la sédentarisation de ces populations).

Par ailleurs, l'apprentissage des PA à la cartographie participative permettra progressivement que les terroirs traditionnellement exploités soient mieux pris en compte au niveau du zonage forestier en RDC et dans le dialogue permanent exploitant forestier-PA qui doit s'installer.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La présente intervention est initiée pour répliquer dans 3 sites pilotes de certification forestière un retour d'expérience du projet WWF/C4CF (au travers du Point focal PA et du REPALEF) sur le site pilote d'Oshwe. Notamment : les actions de sensibilisation des PA sur leurs droits spécifiques, l'arrêté 023 ; l'appui à la représentation des PA dans les CLG et CLS, la valorisation des PFNL et la cartographie sociale participative de leurs terroirs.

Cette intervention veut contribuer aux efforts visant à mieux impliquer les PA dans l'aménagement et la certification des concessions SODEFOR afin de protéger leurs droits et valoriser leurs savoirs endogènes. Au niveau national, l'intervention permettra d'informer, persuader et orienter les politiques de développement et de gestion durable des ressources naturelles.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Du fait de leur fort attachement à leurs terres et ressources traditionnelles, les PA jouent un rôle clé dans la gestion durable des forêts en RDC. Un rôle pourtant non reconnu, voire occulté puisque leur statut d'autochtone est souvent remis en cause ; et ce malgré l'évidence des standards définis par les instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits des PA. Les rapports entre les PA et les communautés locales sédentarisées sont le plus souvent caractérisés par un déséquilibre de force. Ainsi, les PA marginalisés et privés de leurs droits fondamentaux vivent avec les Bantu qui contrôlent presque tous les domaines politiques, administratifs, économiques, sociaux et juridiques ainsi que les ressources naturelles. Face à cette situation, la C4CF estime qu'il y a un enjeu crucial de contribuer à l'émancipation des Peuples Autochtones Pygmées par leur implication active dans l'aménagement et la certification forestière des sites pilotes de Tshié, Madjoko et Isongo qui feront par ailleurs l'objet des pré-audits de certification de la gestion forestière FSC en septembre prochain par SmartWood Rainforest Alliance

La participation active des PA dans les instances de décisions communautaires que sont les CLG et CLS, la diversification des revenus par la commercialisation des PFNL et la cartographie des terroirs des PA, participent à l'implication des PA et de toutes les parties à la mise en place d'un cadre propice de culture à la participation qui se veut l'ultime voie vers une certification forestière FSC.

Pour développer le secteur des PFNL d'une façon durable, il est nécessaire de renforcer les connaissances des parties sur l'importance des PFNL. Cela requiert une bonne sensibilisation des compagnies forestières, de l'Administration forestière, des ONG locales, des communautés locales et des PA.

L'objectif opérationnel poursuivi par WWF/C4CF (Maître d'œuvre de l'action) et le Point focal PA, UDME (Maître d'œuvre délégué de l'action) et la SODEFOR dans le cadre de la présente intervention est d'approfondir la réflexion sur les modalités de reconnaissance des droits coutumiers et d'usage des PA pour leur participation à l'aménagement et la certification forestière de ces 3 sites pilotes.

Pour y parvenir, l'atteinte des 3 résultats ci-après est nécessaire :

- Résultat 1 : la représentation des PA dans les CLG et CLS facilite leur implication dans l'aménagement et la certification des sites pilotes ;
- Résultat 2 : la cartographie participative des limites de terroirs des PA sécurise leurs droits et leurs savoirs endogènes ;
- Résultat 3 : l'appui à la valorisation des PFNL facilite le développement local endogène

D'où le développement de cette intervention incluant toutes les parties prenantes et visant à tirer le maximum de bénéfices des forêts en vue de la réduction de la pauvreté et de la promotion des droits des peuples autochtones.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

L'implication active des PA dans les instances de décisions communautaires que sont les CLG et CLS et de toutes les parties prenantes à la mise en place d'un cadre propice de culture à la participation est un principe majeur de la certification forestière FSC. Ainsi, les bénéficiaires de cette activité sont :

- (i) les peuples autochtones des 3 sites pilotes choisis qui bénéficieront d'une bonne sensibilisation sur les thématiques diverses et seront formés à la cartographie de leurs terroirs. La délimitation cartographique de l'espace occupé par les PA et leurs usages permettra d'assurer ensuite la prise en compte des intérêts et droits traditionnels dans le processus de la gestion durable des forêts se trouvant dans leurs terroirs ;
- (ii) la société SODEFOR dans le cadre de son engagement vers la certification forestière FSC de ses concessions. Ainsi, les produits forestiers les plus utilisés par les peuples autochtones seront listés, classés du point de vue de leur abondance, du risque/impact lié à leur exploitation et des recommandations seront faites à SODEFOR quant à leur prise en compte dans l'aménagement ;
- (iii) la société civile et plus principalement l'UDME. La participation de l'UDME (Union des Minorités Ekonda) à cette activité, se justifie par le fait que c'est l'une des structures légales qui regroupe les organisations des peuples autochtones en RDC et mandatée à promouvoir et défendre leurs droits. Cette structure travaille avec WWF dans l'accompagnement des

- communautés depuis 4 ans et a vu ses capacités être renforcées dans les domaines similaires.
- (iv) le Point focal PA du MECNT qui pourra renforcer ses capacités à défendre les droits des peuples autochtones dans le partage des bénéfices liés à la gestion des ressources naturelles, avec les autres acteurs dont l'Etat ;
 - (v) Le PPECF qui disposera d'outils méthodologiques adaptés à la RDC qu'il pourra mettre en ligne sur son site web.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'intervention s'insère dans une démarche d'éco certification dans la mesure où, les appuis sollicités auprès du PPECF et d'autres partenaires pour la réaliser, visent à promouvoir la culture de la participation et élever le niveau de la qualité des aménagements forestiers par l'implication des PA dans l'aménagement durable et la certification forestière FSC des sites pilotes.

C'est dans ce cadre que le projet C4CF initie cette intervention qui fait suite à celle réalisée dans le site pilote d'Oshwe en mars 2011, en vue de la mise à niveau de :

- l'information sur les droits spécifiques des peuples autochtones marginalisés en RDC ;
- dans le but de veiller à la réalisation des infrastructures socioéconomiques qui seront exécutées par la SODEFOR suite à ses engagements liés à la clause sociale du cahier des charges signée avec les communautés riveraines ;
- de consolider les relations entre l'exploitant forestier et les communautés riveraines à travers des processus de décisions participatifs.

Compte tenu des conditions particulières de la RDC, l'intervention sera supervisée par la cellule de gestion C4CF.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPECF? (200 mots maximum)

Les activités envisagées sont inscrites dans les priorités émises par le PPECF et répondent aux objectifs opérationnels définis par ces priorités. Les objectifs poursuivis sont ainsi en adéquation avec les besoins identifiés par le PPECF. Notamment :

- la promotion des mécanismes permettant d'engager toutes les communautés dans le processus et de créer une culture de la participation (cartographie participative sociale, réalisation des cahiers des charges sociales) ;
- le développement de filières des PFNL.

L'intervention se justifie en outre pour les raisons suivantes :

- (i) l'intervention utilisera une approche multi-acteurs dans la mise en œuvre avec la participation des autorités locales et des PA ;
- (ii) elle augmentera la contribution du secteur forestier dans la lutte contre la pauvreté;
- (iii) elle développera des stratégies pour valoriser les PFNL et le savoir endogène des PA.

Par ces raisons, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'intervention proposée par C4CF sont en adéquation avec les besoins identifiés par le PPECF et rencontrent ses objectifs généraux.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Des facteurs externes peuvent affecter le niveau des résultats prévus. Les hypothèses identifiées décrivent les conditions nécessaires qui doivent exister pour que l'intervention se déroule comme prévu. Il s'agit notamment des hypothèses suivantes :

1. la SODEFOR s'engage fermement dans la mise en œuvre de la politique d'appui en faveur des PA ;
2. les PA, l'UDME et le Point focal PA du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme participent activement à la mise en œuvre de l'intervention ;
3. le financement de l'intervention est assuré ;
4. le respect du calendrier des missions ;
5. les autorités locales collaborent ;
6. le processus est bien facilité par le Point focal du MECNT.